

Q.—Vous étiez en relations intimes avec lui à ce sujet ?

R.—Oui. Je ne le voyais pas très-souvent, mais il paraissait m'en parler sans aucune réserve. Q.—Connaissez-vous M. Foster ? R.—Oui.

Q.—A-t-il été présent à quelq'une de vos entrevues avec M. McMullen ?

R.—Je pense qu'il était présent aux entrevues avec M. McMullen pendant la session. Il était un des directeurs de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique du Canada, et nous désirions le faire entrer dans le bureau du Pacifique canadien. C'est un homme qui a une expérience assez grande dans les chemins de fer, et je crois qu'il possède des capitaux considérables. Il possédait toute la confiance de la compagnie, et pendant la session de 1872, il a coopéré jusqu'à un certain point à la passation du bill, et je ne doute pas que j'aie rencontré M. McMullen et M. Foster plusieurs fois pendant la session.

Q.—Avez-vous jamais parlé en présence de M. Foster de certaines sommes d'argent qui devaient être payées au gouvernement ou à quelques-uns de ses membres ?

R.—Non, au meilleur de ma connaissance. Rien de semblable n'a jamais été mis en question à ma connaissance ni pendant ni après la session.

Les fonds d'élections auxquels Sir Hugh a contribué quelque temps après n'ont pas été mentionnés du tout je pense, pendant la session, excepté de la manière que j'ai indiquée plus haut. Après la session, je n'ai vu M. Foster que très-peu souvent, et M. McMullen jamais.

Q.—Sir Hugh Allan a déclaré qu'il n'avait jamais rien donné d'aussi considérable aux élections antérieures.

A vos yeux, ce qu'il a fourni en cette occasion n'était-il pas considérable pour lui ?

R.—Je ne sais vraiment pas ce qu'il a souscrit aux élections antérieures, mais j'ai regardé sa dernière souscription comme un déboursé irès-considérable, même pour lui. En même temps, il faut remarquer qu'il ne s'est pas décidé tout d'abord à souscrire un tel montant. Il a contribué aux fonds d'élections, de temps en temps, durant le cours des élections et lorsque le besoin s'est fait sentir. Il aurait hésité probablement dès le début à consentir à une souscription aussi énorme ; mais les sentiments et les intérêts qu'il a lui-même fait connaître l'ont très-probablement engagé, lorsqu'il a vu que l'argent était nécessaire, à porter ces souscriptions à un chiffre plus élevé qu'il ne l'avait pensé tout d'abord.

Q.—Connaissez-vous quelque fait susceptible de jeter de la lumière sur les motifs qui l'ont poussé à donner cette somme considérable ?

R.—Non, très-certainement non. Pour moi les motifs de Sir Hugh, tels que donnés par lui, sont parfaitement clairs. Il est intéressé dans la promotion des intérêts financiers pour un énorme capital. Environ trois millions de sa fortune sont consacrés au commerce ; je veux parler des vapeurs allant en mer. Un montant considérable de son capital est aussi consacré au commerce de l'intérieur. Il s'est cru obligé, ou peut-être s'est-il décidé de plein gré, à entrer dans l'organisation d'une immense série de chemins de fer établissant une nouvelle communication entre les ports de mer et l'intérieur du continent. Il avait embrassé la cause du chemin du Pacifique avec enthousiasme et énergie. Il avait été lui-même membre, sinon président, de la commission des canaux, et avait porté beaucoup d'intérêt à cette question sur chacune de ses matières. La politique du gouvernement paraissait favorable à ses vues, et, dans mon opinion, une somme trois fois plus considérable aurait été employée si cela eût été nécessaire, pour maintenir au pouvoir un gouvernement qui, conformément à ses opinions, et aussi d'après mon opinion, avait tant à cœur les intérêts du pays.

Q.—Avez-vous alors cette opinion ? R.—Oui, certainement.

Q.—N'avez-vous pas été étonné du montant élevé de ces souscriptions ?

R.—Non, pas le moins du monde ; quand je considérais sa position et ses projets.

Q.—Vous dites que vous avez eu plusieurs entrevues avec les membres du gouvernement, en particulier avec Sir John A. Macdonald et l'hon. M. Campbell, relativement aux termes de la chartre avant qu'elle fut rédigée d'une manière définitive. Avez-vous proposé quelque modification au projet primitif ?

R.—Oui, la rédaction de la chartre qui a duré une quinzaine de jours était un travail qui se présentait sous deux faces différentes. D'un côté il s'agissait de faire un examen très-critique des phrases et de la teneur de la chartre ; ce qui prit un temps assez considérable. D'un autre côté, et ceci a exigé moins de temps, nous avions à discuter certaines modifications